

## Déclaration liminaire aux CAP locales de recours en révision du compte rendu d'entretien professionnel

3 juillet 2014

Madame la Présidente,

Sur le point à l'ordre du jour de cette CAP, le recours en révision du compte rendu d'entretien professionnel, la CGT Finances Publiques rappelle son attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et le travail réalisé.

Nous condamnons tout système de notation/évaluation lié au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

Pour la CGT Finances Publiques, l'entretien professionnel s'inscrit dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture de résultats, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières.

Pour la CGT c'est la question de la reconnaissance professionnelle des agents qui se pose.

### L'examen des recours nous amène à faire plusieurs constats d'ordre général :

- \* La très grande disparité dans la rédaction de l'appréciation générale d'un chef de service à l'autre, d'une filière à l'autre;
- \* Le contingentement qui pénalise des agents qui mériteraient d'être récompensés;
- \* L'utilisation avec parcimonie de « l'excellent » dans le tableau synoptique.

A cet égard, on a pu relever au niveau des dossiers en appels, une disparité entre les deux filières, gestion publique et fiscale. Le nombre de croix placées en « excellent » étant plus important dans la première que dans la seconde. Cette tendance est-elle générale ?

La CGT Finances Publiques rappelle également que la procédure du recours hiérarchique n'est pas acceptable en l'état :

elle dépossède les CAP de leur rôle en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté sans avis des élus laissant une place à l'arbitraire et au discrétionnaire;

elle remet en cause la représentativité issue des élections en autorisant un agent à se faire accompagner en audience par n'importe quelle personne. La CGT réitère donc sa demande que cette étape ne soit que formelle sur les demandes de réductions d'ancienneté, et que les arbitrages soient systématiquement renvoyés aux CAP compétentes.

La procédure d'évaluation-notation actuelle participe directement au malaise qui se développe dans les services. Dans un contexte difficile, cette campagne accroît la pression individuelle et génère l'incompréhension, un profond sentiment de dévalorisation et d'injustice chez les collègues. Cette procédure participe à la perte du sens du collectif et de la solidarité dans les services.

C'est dans ce contexte que se déroule l'évaluation des agents à qui on demande toujours plus. Vous devez en tenir compte dans le traitement des recours, Madame la Présidente.

Vous devez jouer le rôle d'arbitre qui vous est imparti dans cette CAP.

Pour notre part, nous abordons ces CAP locales dans un état d'esprit à la fois combatif, respectueux des règles statutaires et dans l'intérêt des agents.